

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1356

présenté par

M. Bruneau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, Mme Spillebout, M. Frébault, M. Fait, M. Sorre et M. Olive

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Sport	15 000 000	0	0
Jeunesse et vie associative	0	15 000 000	15 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à flécher 15 000 000 euros en AE et CP du programme « Jeunesse et vie associative », action n° 1 « Développement de la vie associative » vers le programme « Sport », action n° 1 « Promotion du sport pour le plus grand nombre ».

La présent amendement vise à renforcer les moyens alloués au Pass'Sport.

Le Pass'Sport, aide forfaitaire versée par l'État qui a bénéficié à près de 3,5 millions de jeunes depuis sa création, permet de réduire le coût de l'inscription d'un jeune dans un club ou un établissement sportif. Plus de deux licences annuelles sur cinq sont détenues par des enfants de moins de 14 ans, tranche d'âge ayant connu la plus forte progression : +8,6 % sur un an et +3 % sur quatre an.

Or, par rapport à la LFI 2024, les crédits du dispositif Pass'Sport ont été diminués de près 10,45 M€. Dans le même temps, les JO de Paris 2024 ont engrangé une telle dynamique dans la pratique qu'il est nécessaire d'y répondre par des moyens supplémentaires afin d'accompagner et de développer la pratique sportive du plus grand nombre.

Tel est l'objet du présent amendement.

Cette baisse vise uniquement à respecter les règles de recevabilité et les auteurs de cet amendement n'ont aucune intention de baisser les crédits de ce programme et appellent le Gouvernement à lever le gage.